



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 6 AVRIL 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D23 - Salon Educatec-Educative - Subvention exceptionnelle au Lycée Louis-Audouin-Dubreuil

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés :4

Houria LADJAL ; Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20230406-
2023_04_D23-DE
AR Sous-préfecture le 11 AVR. 2023
Publication dématérialisée le 11 AVR. 2023

N° 23 - Salon Educatec-Educative - Subvention exceptionnelle au lycée Louis Audouin-Dubreuil

Rapporteur : Mme Mathilde MAINGUENAUD

Une équipe enseignante a élaboré le projet de l'Enseignement Collaboratif au lycée Louis Audouin-Dubreuil (ECLAD).

Ce dispositif qui réunit 7 enseignants de disciplines différentes (Lettres, Histoire, Géographie et Langues) engage le lycée dans une démarche d'aménagement d'espaces d'apprentissages favorisant la collaboration et l'autonomie des élèves en créant des scénarios pédagogiques.

Afin de mener à bien cette mission, les enseignants ont participé dernièrement au salon Educatec-Educative à Paris pour parfaire leurs compétences et échanger entre pairs.

Le budget relatif aux frais de ce déplacement de l'équipe enseignante s'élève à 1 556 € en dépenses. L'École académique de formation participe à hauteur de 900 € et le lycée Louis Audouin-Dubreuil pour 356 €.

Par lettre du 28 février 2023, M. le Proviseur sollicite la Ville de Saint-Jean-d'Angély pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €.

Afin de soutenir la communauté éducative qui s'investit beaucoup au sein de cet établissement, il est proposé au Conseil municipal :

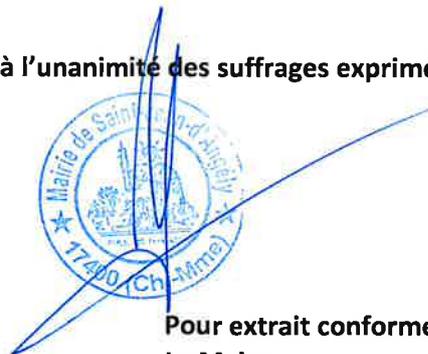
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € au lycée Louis-Audouin-Dubreuil pour la conduite de ce projet ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au Budget primitif 2023 « chapitre 65 ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20230406-
2023_04_D23-DE

AR Sous-préfecture le 11 AVR. 2023

Publication dématérialisée le 11 AVR. 2023

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.